

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 1	Introduction et Définitions	(13)	Omission de fournir une adresse pour délivrance
(1)-(3)	Renvois		
(4)	Champ d'application		
(5)	Directives de pratique		
(6)	Objet des règles		
(7)	Gestion d'instance obligatoire		
(8)	Gestion d'instance		
(9)	Atermoiements		
(10)-(10.2)	Séance de comparution		
(11)	Principes d'interprétation		
(12)	Titres et intertitres		
(13)	Définitions		
(14)	Dérogations		
(15)	Ordonnances assorties de conditions		
(16)	Pétitions et requêtes		
(17)	Législation canadienne		
(18)	Disposition transitoire		
(19)	Directives		
(20)	Droits		
Règle 2	Effets de l'Inobservation		
(1)-(3)	Inobservation des règles		
(4)	Demande d'annulation pour irrégularité		
(5)-(6)	Conséquences de certaines inobservations		
(7)	Rejet pour défaut de poursuivre		
(8)-(9)	Défaut de poursuivre		
Règle 3	Délais		
	Définition		
(1)	Computation des délais		
(2)-(3)	Prorogation ou abrègement des délais		
(4)	Demande présentée à court préavis		
(5)	Forme de la demande		
(6)	Avis d'intention de poursuivre l'instance après un retard d'un an		
(7)	Présence		
Règle 4	Formules et Adresse pour Délivrance		
(1)	Formules		
(2)-(3)	Documents		
(4)	Espace réservé au timbre		
(5)	Intitulé de l'instance		
(6)	Signature et date		
(7)	Adresse pour délivrance		
(8)	Adresse requise		
(9)	Autres coordonnées		
(10)	Endroit accessible en vue de la délivrance de documents		
(11)	Endroit au Yukon		
(12)	Changement d'adresse		
Règle 5	Pluralité des Demandes et des Parties		
(1)	Pluralité des demandes		
(2)-(5)	Pluralité des parties		
(6)-(7)	Procès ou audiences distincts		
(8)	Fusion		
(9)	Fausse jonction ou omission de joindre une partie		
(10)	Loi sur le transport aérien (Canada)		
(11)-(12)	Recours collectif		
(13)	Exécution forcée d'une ordonnance rendue dans le cadre d'un recours collectif		
(14)-(16)	Représentation d'un intéressé non identifiable		
(17)-(18)	Représentation d'un bénéficiaire par un fiduciaire		
(19)-(20)	Représentation d'un défunt ayant un intérêt dans l'instance		
(21)	Ordonnance déclaratoire		
(22)	Conduite de l'instance		
Règle 6	Personnes Frappées d'Incapacité		
(1)	Définition		
(2)-(4)	Introduction d'une instance par une personne frappée d'incapacité		
(5)	Tuteur à l'instance		
(6)	Consentement du tuteur à l'instance		
(7)	Certificat d'aptitude		
(8)	Partie devenant incapable		
(9)	Destitution du tuteur à l'instance		
(10)	Partie atteignant la majorité		
(11)	Effet du dépôt de l'affidavit		
(12)-(14)	Mesure par défaut		
(15)-(15.1)	Compromis conclu par une personne frappée d'incapacité		
(16)	Approbation d'un compromis		
Règle 7	Sociétés De Personnes		
(1)	Ester sous la raison sociale		
(2)	Signification à la firme		
(3)	Comparutions		
(4)-(5)	Affidavit nommant les associés		
(6)-(9)	Exécution contre la société de personnes ou les associés		
(10)	Action contre une personne exerçant une activité sous un nom autre que le sien		

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 8 DÉCLARATION

- (1) Formule
- (2) Formule
- (3) Réparation particulière
- (4) Signification
- (5) Action intentée par ou contre un représentant
- (6) Signature de la déclaration
- (7) Sceau
- (8) Copie pour le greffier
- (9) Procédure suivant le dépôt de la déclaration
- (10) Déclaration perdue
- (11) Application aux pétitions
- (12) Introduction de l'instance

Règle 9 Renouvellement de la Déclaration

- (1) Renouvellement de la déclaration initiale
- (2) Nouveau renouvellement de la déclaration
- (3) Renouvellement de la déclaration
- (4) Application aux pétitions

Règle 10 Pétitions

- (1) PÉTITIONS
- (2) Demande sur consentement ou sans préavis
- (2.1) Dépôt des affidavits à l'appui
- (3) Signification
- (4) Mise au rôle – conférences de gestion d'instance et audiences
- (5) Réponse
- (6) Délai
- (7) Réplique du pétitionnaire
- (8) Affidavits additionnels interdits
- (9) Conversion
- (10) Règles applicables

Règle 11 Signification et Délivrance de Documents

- (1) Signification de la déclaration
- (2) Mode de signification
- (3) Date de la signification réputée
- (4) Signification au gouvernement du Yukon
- (4.1) Signification au gouvernement du Canada
- (5) Signification à une partie au dossier
- (6) Mode de délivrance
- (7) Date de prise d'effet de la délivrance par la poste

- (8) Date de prise d'effet de la délivrance par télécopieur ou par courriel
- (9) Cas où le destinataire ne reçoit pas le document
- (10) Preuve de la signification ou de la délivrance
- (11) Signification ou délivrance reconnue par l'avocat
- (12) Délivrance dans le cas où aucune adresse pour délivrance n'est fournie
- (13) Signification à un membre des Forces armées canadiennes

Règle 12 Signification Indirecte

- (1) Signification indirecte ordonnée par la cour
- (2) Mode de signification indirecte
- (3) Signification obligatoire de l'ordonnance
- (4) [abrogé par Décret 2022/168]
- (5) Date de prise d'effet de la signification
- (6)-(10) [abrogé par Décret 2022/168]
- (11) Cas où le destinataire ne reçoit pas le document

Règle 13 Signification à L'extérieur du Yukon

- (1)-(2) Signification sans ordonnance à l'extérieur du Yukon
- (3) Demande d'ordonnance visant la signification à l'extérieur du Yukon
- (4) Demande présentée sans préavis
- (5) Signification de l'ordonnance
- (6) Délai pour déposer un acte de comparution
- (7) Abrégement du délai
- (8) Signification valide sans autorisation
- (9)-(10) Modalités de signification prévues au contrat
- (11) Définition
- (12) Mode de signification à l'étranger
- (13) Preuve de signification à l'étranger
- (14) Formules
- (15) Attestation

Règle 14 Actes de Comparution

- (1) Dépôt d'un acte de comparution
- (2) Délai de dépôt d'un acte de comparution
- (3) Dépôt tardif d'un acte de comparution

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

- Règle 14 (continue)**
- (4) Compétence contestée
 - (5) Demande de suspension
 - (6) Acte introductif d'instance ou signification contestés
 - (7) Pouvoirs de la cour
 - (8) Non-inférence de reconnaissance de la compétence de la cour
- Règle 15 Changement de Parties**
- (1)-(2) Décès d'une partie
 - (3) Cession ou transport d'un intérêt
 - (4) Modification ou transmission d'un intérêt ou d'une responsabilité
 - (5)-(5.2) Radiation, adjonction ou substitution de parties
 - (6) Procédure à suivre en cas d'ordonnance
 - (7) Effet de l'ordonnance
 - (8)-(9) [abrogé par Décret 2022/168]
- Règle 16 Changement d'avocat ou retrait d'un avocat**
- (1) Changement d'avocat
 - (2) Ordonnance déclarant que l'avocat a cessé d'occuper
 - (3) Ordonnance rendue sur demande de l'avocat
 - (4)-(4.1) Avis d'intention de se retirer
 - (5) Dépôt d'une objection
 - (6) Procédure à suivre en l'absence d'une objection
 - (7) Délivrance de l'avis de retrait de l'avocat
 - (8) Délivrance de documents après le retrait
 - (9) Procédure à suivre en cas d'objection
 - (10) Signification indirecte
 - (11) Délivrance d'une copie de l'ordonnance
- Règle 17 Défaut de Déposer un Acte de Comparution ou un Acte de Procédure**
- (1) Défaut de déposer un acte de comparution
 - (2) Documents à déposer
 - (3) Défaut de déposer et de délivrer une défense
 - (4) Documents à déposer
 - (5)-(6) Demande ayant pour objet une créance ou une somme déterminée
 - (7) Demande ayant pour objet l'obtention de dommages-intérêts judiciaires
 - (8) Demande ayant pour objet la rétention d'objets
 - (9) Pluralité des demandes
 - (10) Requête présentée à un juge
 - (11) Défense partielle
 - (12) Aucun recours à l'exécution forcée d'un jugement par défaut en cas de demande reconventionnelle
 - (13) Jugement à l'égard d'autres demandes
 - (14) Défaut d'un défendeur parmi plusieurs défendeurs
 - (15) Mode d'évaluation
 - (16) Annulation ou modification d'un jugement par défaut
 - (17) Autres modes d'évaluation
- Règle 18 Jugement Sommaire**
- (1) Requête en jugement sommaire
 - (2) Ordonnance de jugement sommaire
 - (3) Poursuite de l'instance après un jugement sommaire
 - (4) Application aux demandes reconventionnelles ou aux mises en cause
 - (5) Annulation ou modification d'un jugement sommaire
 - (6) Jugement sommaire en faveur du défendeur
 - (7) Ordonnance de jugement sommaire en faveur du défendeur
- Règle 19 Procès Sommaire**
- (1) Demande de procès sommaire
 - (2) Audition de la requête
 - (3) Mise au rôle de la requête
 - (4) Preuve
 - (5) Application de la règle 42
 - (6) Application de la règle 34
 - (7) Documents à déposer avec la requête
 - (8) Avis de la preuve qui sera utilisée
 - (9) Ordonnances préliminaires
 - (10) Moment de la présentation de la requête préliminaire
 - (11) Juge non saisi de la requête
 - (12) Jugement
 - (13) Nouvelle requête interdite sans autorisation
 - (14) Directives
 - (15) Pouvoir de modifier ou d'annuler une ordonnance
 - (16) Ordonnance en cas de dépôt d'une demande de convocation du jury

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 24 (continue)		
(6) Délai de dépôt d'un acte de comparution à l'égard de l'acte introductif d'instance modifié		(5)-(6) [abrogé par Décret 2022/168]
(7) Modification corrélative		(7) Interrogatoire d'associés
(8) Défaut de délivrer une défense modifiée		(8) Interrogatoire d'une partie dans l'intérêt de laquelle une action est intentée
Règle 25 Communication des Documents		(9) Interrogatoire du cédant
(1)-(2) Définition		(10) Interrogatoire d'une personne frappée d'une incapacité légale
(3) Divulgation		(11) Interrogatoire d'un failli
(4) Production pour examen		(12) Délai
(5) Polices d'assurance		(13) Lieu
(6) Affidavit ou liste des documents		(13.1) Lieu
(7) Certificat de l'avocat		(13.2) Considérations
(8) Dépôt de l'affidavit		(14) Interrogatoire devant le sténographe
(9)-(12) Examen des documents		(15)-(16) Convocation
(13) Les documents doivent être apportés à l'interrogatoire préalable et au procès		(17) Délivrance de l'avis
(14) Ordonnance de production		(18) Production de documents
(15) Examen en vue de trancher la revendication		(19) Interrogatoire et réinterrogatoire
(16) Dispense d'exécution		(20)-(21) Portée de l'interrogatoire
(17) Copies		(22) Objections
(18) Communication électronique		(23) Refus de répondre
(19) Divulgation ou production tardive		(24) Défaut de répondre après avoir reçu l'ordre de le faire
(20) Divulgation ou production n'équivaut pas à l'aveu d'admissibilité		(25) Effet des réponses de l'avocat
(21) Affidavit incomplet ou privilège non justifié		(26) Renseignement obtenu ultérieurement
(22) Documents ou erreurs découverts ultérieurement		(27) Mode de consignation
(23) Document inutilisable		(28) Application aux personnes résidant à l'extérieur du Yukon
(24) Défaut de délivrer un affidavit ou de produire un document		(29) Polices d'assurance
(25)-(28) Production d'un document par un tiers avec l'autorisation de la cour		Règle 28 Interrogatoire Préliminaire d'un Témoin
(29) Dépôt aux soins du greffier		(1) Ordonnance
Règle 26 Utilisation de la Preuve en Dehors de L'instance		(2) Expert
(1)-(2) Champ d'application		(3) Affidavit à l'appui de la demande
(3) Présomption d'engagement		(4) Avis de la demande
(4)-(6) Exceptions		(5) Subpoena
(7) Ordonnance prescrivant que l'engagement ne s'applique pas		(6) Avis de l'interrogatoire
Règle 27 Interrogatoire préalable		(7) Mode d'interrogatoire
(1) Autorisation de la cour non nécessaire		(8) Application des règles relatives à l'interrogatoire préliminaire
(2) Interrogatoire oral sous serment		Règle 29 Interrogatoire Écrit
(3)-(3.1) Interrogatoire d'une partie ayant un intérêt opposé		(1) Objet
(4) Interrogatoire d'une partie qui n'est pas un particulier		(2) Signification de l'interrogatoire écrit et réponses aux questions
		(3) Groupe de personnes
		(3.1) Pouvoirs de la cour
		(4) Délai de réponse à l'interrogatoire écrit
		(5) Pluralité de personnes interrogées
		(6) Objection
		(7) Réponse insuffisante
		(8) Demande visant la radiation

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

- Règle 29 (continue)**
(9)-(10) Délivrance de l'interrogatoire écrit à l'avocat
(11) Obligation continue de répondre
- Règle 30 Examen Physique et Examen de Biens**
(1) Ordre de se soumettre à un examen médical
(2) Examens multidisciplinaires
(3) Examens subséquents
(4) Questions posées par la personne qui effectue l'examen
(5) Ordonnance visant l'examen et la conservation de biens
(6) Accès à un bien-fonds ou à un bâtiment
(7) Application aux personnes résidant à l'extérieur du Yukon
- Règle 31 Aveux**
(1) Avis de demande d'aveux
(2) Effet de l'avis de demande d'aveux
(3) Copie du document annexée
(4) Refus déraisonnable de faire un aveu
(5) Rétractation de l'aveu
(6) Demande d'ordonnance fondée sur des aveux
- Règle 32 Enquêtes, Évaluations et Redditions de Comptes**
(1) Demande d'ordonnance fondée sur des aveux
(2) Certificat
(3) Rapport et recommandation
(4) Demande de modification ou de confirmation de la recommandation
(5) Date, heure et lieu de l'audience
(6) Convocation
(7) Témoins
(8) Dépôt et signification du certificat ou de la recommandation
(9) Dépôt du certificat par une partie
(10) Opinion de la cour
(11) Reddition de comptes
(12) Directives spéciales
(13) Modification des directives
(14) Forme de la reddition de comptes
(15) Erreurs dans la reddition de comptes
(16) Avis d'ordonnance
(17) Dispense de signification
(18) Demande de modification ou d'annulation
(19) Dépôt d'un acte de comparution
- Règle 33 Experts Judiciaires**
(1)-(2) Nomination par la cour
(3) Directives à l'intention de l'expert
(4) Obligation de l'expert
(5) Contenu de l'ordonnance de nomination de l'expert
(6) Rémunération de l'expert
(7) Sûreté pour la rémunération
(8) Rapport
(9) Rapport déposé en preuve
(10) Rapport supplémentaire
(11) Contre-interrogatoire de l'expert
- Règle 34 Preuve d'Expert**
(1) Champ d'application
(2)-(3) Admissibilité du rapport d'expert
(4) Admissibilité du témoignage d'expert
(5) Forme du rapport
(6) Production de documents
(7) Preuve de la qualification professionnelle
(8) Admissibilité de la preuve
(9) Avis à l'expert de la date du procès
(10)-(11) Demande de contre-interrogatoire
(12) Dépens relatifs au contre-interrogatoire
(13)-(14) Avis d'objection à une preuve d'expert
(15)-(16) Dispense
(17) Délais
(18) Entretien des experts
(19) Entretien en l'absence des avocats
(20) Directives de la cour
(21) Délivrance de la déclaration
(22) Privilège
(23) Obligation de l'expert
(24) Avis et attestation
- Règle 35 Exposé de Cause**
(1) Sur consentement
(2) Par ordonnance
(3)-(4) Exposé de cause entamé par un tribunal administratif
(5) Avis d'audition de l'exposé de cause
(6) Audience
(7) Pouvoirs de la cour
(8) Ordonnance postérieure à l'audience
- Règle 36 Conférence de Gestion d'instance**
(1) Gestion d'instance obligatoire pour les demandeurs et pétitionnaires agissant en leur propre nom

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 36 (continue)	(22) Dépens par suite de l'acceptation
(2)-(2.1) Demande	(23) Dépens par suite de l'acceptation d'une offre dans une instance en matière familiale
(3) Ordonnance	(24) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du demandeur – demande pécuniaire
(4) Ordre du jour	(25) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du défendeur – réparation pécuniaire
(5) Ordre du jour	(26) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du demandeur – réparation non pécuniaire
(6)-(6.2) Ordonnance consécutive à la conférence	(27) Conséquences du défaut d'accepter l'offre du défendeur – réparation non pécuniaire
(7) Même juge au procès ou à l'audience	(28) Conséquences du défaut d'accepter une offre dans une instance en matière familiale
Règle 37 Conférence de règlement judiciaire	(29) Exception
(1) Ordonnance	(30) Interprétation
(2) Ordre du jour	(31) Fardeau de la preuve
(3)-(4) Procédure	(32) Pluralité de demandeurs
(5) Divulgence des offres de règlement amiable	(33) Pluralité de défendeurs
(6) Sans préjudice	(34) Demande reconventionnelle et mise en cause
(7) Enregistrement	(35) Partie frappée d'incapacité
(7.1) Ordonnances	(36) <i>Loi sur les accidents mortels</i>
(8) Juge chargé de la conférence de règlement	(37)-(38) Actions en diffamation
(9) Documents et mémoires	(39)-(40) Dépens – petites créances
Règle 38 Désistement et retraits	(41)-(42) Offre de règlement amiable écrite
(1) Désistement de la part du demandeur	(43) Application des paragraphes (10) à (12)
(2)-(3) Champ d'application	
(4) Retrait du défendeur	
(5)-(8) Dépens et procédure par défaut lors du désistement ou du retrait	
(9) Le désistement ne constitue pas une défense	
Règle 39 Offre de règlement amiable	Règle 40 Dépositions
(1) Définitions	(1) Interrogatoire d'une personne
(2) Applicabilité	(2) Motifs de l'ordonnance
(3) Règlement pécuniaire	(3) Subpoena
(4)-(5) Champ d'application	(4) Lieu de l'interrogatoire
(6)-(7) Délai pour présenter une offre	(5) Application à l'extérieur du Yukon
(8) Retrait de l'offre	(6) Personne consentant à témoigner
(9) Expiration de l'offre	(7) Personne ne consentant pas à témoigner
(10) Contre-offre	(8) Lettre rogatoire
(11) Divulgence interdite	(9) Dépôt de l'engagement
(12) L'offre ne constitue pas un aveu	(10) Avis d'interrogatoire
(13)-(14) Acceptation de l'offre	(11) Mode d'interrogatoire
(15) Acceptation inconditionnelle	(12) Objection à une question
(16) Suspension de l'instance	(13) Enregistrement des dépositions
(17)-(18) Consignation à la cour comme condition d'une offre ou de son acceptation	(14) Perpétuation d'un témoignage
(19) Versement de la somme consignée à la cour	Règle 41 Procès
(20) Défaut de respecter les conditions	(1) Champ d'application
(21) Ordonnance par suite de l'acceptation	(2) Demande visant l'obtention d'une date de procès
	(3)-(5) Avis de procès

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 41 (continue)	(22) Refus de se conformer à l'avis
(6) Lieu du procès	(23) Contre-interrogatoire de la partie adverse
(7) Date du procès	(24) Interrogatoire d'un témoin
(8) Ajournement	(25) Contradiction de témoignage
(9) Devoir d'informer le coordonnateur des rôles	(26) Utilisation d'une déposition
(10)-(10.1) Dossier d'instruction à l'intention de la cour	(27) Preuve de la déposition
(11) Pouvoirs du greffier en ce qui a trait aux dossiers d'instruction	(28) Déposition présentée intégralement
(12) Inscription de la date	(29) Utilisation de la preuve recueillie à l'interrogatoire préalable
(13) Dépôt et délivrance du dossier d'instruction	(30) Interrogatoire préalable d'une personne frappée d'une incapacité légale
(14) Dossier d'instruction modifié	(31) Transcription de l'interrogatoire préalable
(15) Directives relatives au dossier d'instruction	(32) Utilisation d'un interrogatoire préliminaire
(16) Défaut de déposer	(33) Objection lors du procès
(17) Procès sans jury en général	(34) Garde des transcriptions
(18) Jugement d'une question avant les autres	(35) Utilisation d'un interrogatoire écrit
(19) Modes de procès différents	(36) Forme du subpoena
(20) Calcul d'une somme par un auxiliaire de justice	(37) Établissement et signification du subpoena
(21) Défaut de toutes les parties de comparaître au procès	(38) Le subpoena n'est pas déposé ni revêtu du sceau
(22) Défaut d'une partie de comparaître au procès	(39) Signification du subpoena
(23) Annulation du jugement	(40) Indemnité de témoin
Règle 42 Instruction du procès	(41) Production de documents et d'objets matériels
(1) Champ d'application	(42) Assignation d'un témoin sous garde
(2) Témoignage oral	(43) Défaut de comparaître
(3) Modification d'une ordonnance	(44) Ordonnance annulant le subpoena
(4) Utilisation de la transcription d'un témoignage présenté dans une autre instance	(45) Heure du procès
(5) Transcription à l'intention de la cour	(46) Preuve par affidavit
(6) Utilisation d'un dispositif enregistreur	(47) Preuve par affidavit
(7) Défaut d'établir un fait important	(48) Contre-interrogatoire
(8)-(9) Requête en rejet de l'action – aucune preuve	(49) Prorogation ou abrègement du délai pour exiger la comparution d'un témoin
(10)-(11) Requête en rejet de l'action – preuve insuffisante	(50)-(51) Contenu
(12) Avis de produire	(52) Dépens en cas de comparution inutile
(13) Numérotation des pages	(53) Preuve de faits particuliers
(14) Possibilité d'examiner une pièce	(54) Ordre des présentations
(15) Prise en charge des pièces par le greffe	(55) Ordonnance relative aux observations
(16) Partie adverse comme témoin	(56) Retour des pièces
(17) Avis d'intention d'appeler une partie adverse à témoigner	(57) Aliénation des pièces après le règlement définitif de l'instance
(18) Exceptions	(58) Avis relatif à l'aliénation de pièces avant le règlement définitif de l'instance
(19) Demande d'annulation de l'avis	(59) Aliénation de pièces avant le règlement définitif de l'instance
(20) Ordonnance	
(21) Définition de « partie adverse »	

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

- Règle 42 (continue)**
- (60) Conséquences de l'aliénation d'une pièce
 - (61) Destruction d'une pièce
- Règle 43 Ordonnances**
- (1) Demande de jugement
 - (2) Rédaction et approbation de l'ordonnance
 - (3) Forme de l'ordonnance
 - (4) Inscription de l'ordonnance sur la requête suffisante dans certains cas
 - (5) Ordonnance conditionnelle au dépôt du document
 - (6) Renonciation à l'ordonnance conditionnelle
 - (7) Effet et forme de l'ordonnance
 - (8) Date de l'ordonnance
 - (9)-(9.1) Inscription d'une ordonnance par consentement
 - (10) Demande d'ordonnance par consentement
 - (11) Demande d'ordonnance par consentement – partie frappée d'une incapacité légale
 - (12) Ordonnance par consentement
 - (13) Demande sans préavis
 - (14) Renvoi par le greffier
 - (15) Décision
 - (16) Établissement de la version définitive de l'ordonnance
 - (17) Convocation en vue d'établir la version définitive de l'ordonnance
 - (18) Défaut de se présenter
 - (19) Révision de la version définitive de l'ordonnance
 - (20) Rédaction par le greffier
 - (21) Directives spéciales
 - (22) Correction des ordonnances
 - (23) Dossier conservé par le greffier
- Règle 44 Exécution Forcée**
- (1) Ordonnance de paiement
 - (2) Ordonnance de recouvrement de biens
 - (3) Nomination d'un séquestre
 - (4) Production de l'ordonnance avant l'exécution
 - (5) Mention sur le bref
 - (6) Ordonnance prescrivant le paiement d'une somme dans un délai précis
 - (7) Délivrance du bref d'exécution
 - (8) Durée et renouvellement du bref d'exécution
- (9) Frais de justice afférents
 - (10) Bref distinct
 - (11) Jugement en recouvrement d'un bien autre qu'un bien-fonds
 - (12) Reconnaissance de paiement
 - (13) Déclaration judiciaire de paiement
 - (14) Suspension de l'exécution
 - (15) Demande de directives
 - (16) Citation sur jugement
 - (17) Ordonnance d'emprisonnement
 - (18) Débiteur judiciaire amené devant la cour
 - (19) Demande d'annulation ou de modification de l'ordonnance
 - (20) Paiement de la dette
 - (21) Réquisition demandant la libération
 - (22) Survie de la dette judiciaire
- Règle 45 Interrogatoire à l'appui de l'exécution**
- (1) Interrogatoire du débiteur
 - (2) Interrogatoire d'une société, d'une société de personnes ou d'une firme débitrices
 - (3) Restriction
 - (4) Interrogatoire d'une personne autre que le débiteur judiciaire
 - (5) Ordonnance dans certains cas
 - (6) Application des règles relatives à l'interrogatoire préalable
 - (7) Utilisation de l'interrogatoire
 - (8) Frais relatifs à l'interrogatoire
- Règle 46 Vente judiciaire**
- (1) Ordre de vendre
 - (2) Vente dans une affaire de débeture
 - (3) Modalités de la vente
 - (4) Directives
 - (5) Demande de directives
 - (6) Certificat de vente
 - (7) Ordonnance d'envoi en possession
- Règle 47 Requêtes**
- (1)-(1.1) Comment présenter la requête
 - (2) Consentement ou avis non requis
 - (3) Avis de requête
 - (4) Plusieurs questions
 - (5) Signification ou délivrance
 - (6)-(6.1) Réponse
 - (7) Réplique du requérant
 - (8) Affidavits additionnels interdits
 - (9) Lieu de l'audition de la requête
 - (10) Comparution à l'audience
 - (11)-(12) Demande de directives

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 48 Mise au rôle de la requête

- (1) Champ d'application
- (2) Définitions
- (3) Mise au rôle
- (4) Date et heure de l'audience
- (5) Date et heure de l'audience de plus de 30 minutes
- (6) Délai pour déposer et délivrer l'avis d'audience
- (7) Documents à déposer lorsque la requête est présentée sans préavis
- (8) Documents à déposer lorsque la requête est présentée sur consentement, lorsque la requête n'est pas contestée ou lorsqu'il est estimé que l'audition de la requête ne dépassera pas 30 minutes
- (9) Documents à déposer par l'intimé lorsque la requête est contestée
- (10) Procédure lorsqu'il est prévu que l'audition de la requête dépassera 30 minutes
- (11) Audition de la requête de l'intimé pendant l'audience
- (12) Remise du dossier d'audience en cabinet
- (13) Demande de directives

Règle 49 Affidavits

- (1) Dépôt
- (2) Forme et contenu
- (3) Inscription
- (4) Souscription d'un affidavit
- (4.1)-(4.2) Indication du notaire ou de l'autre personne qui reçoit l'affidavit
- (5) Référence au serment dans l'affidavit ou la pièce
- (6) Déposant illettré
- (7) Déposant incapable de comprendre l'anglais
- (8) Identification des pièces
- (9) Copies des pièces documentaires
- (10) Numérotation des pages de la pièce
- (11) Corrections paraphées
- (12) Contenu de l'affidavit
- (13) Utilisation d'un affidavit vicié
- (14) Affidavit fait sous serment avant l'introduction de l'instance
- (15) Déposant frappé d'une incapacité légale

Règle 50 Audiences en cabinet

- (1) Audition des requêtes en cabinet
- (2) Requêtes particulières entendues en cabinet

- (3) Définition de « requête » et « demande »
- (4) Défaut de comparaître
- (5) Réexamen d'une instance
- (6) [abrogé par Décret 2022/168]
- (7)-(8) Rôle des requêtes
- (9) Preuve
- (10) Publicité de l'audience
- (11) Ajournement d'une requête dont l'audition est fixée pour un jour férié
- (12) Pouvoirs de la cour
- (13) Pouvoirs de la cour en l'absence d'avis
- (14) Ordonnance sans préavis
- (15) Signification de l'ordonnance
- (16) Annulation d'une ordonnance rendue sans préavis
- (17) Ajournement
- (18) Notes relatives à l'instance

Règle 51 Injonctions

- (1) Demande d'injonction préliminaire
- (2) Demande d'injonction préliminaire avant l'introduction de l'instance
- (3) Demande d'injonction préliminaire sans préavis
- (4) Injonction par ordonnance de la cour
- (5) Engagement relatif aux dommages
- (6) Engagement relatif aux dommages

Règle 52 Détention, conservation et recouvrement de biens

- (1) Bien qui fait l'objet de l'instance
- (2) Fonds qui fait l'objet de l'instance
- (3) Revenu tiré d'un bien
- (4) Recouvrement d'un bien particulier
- (5) Indemnité pour recouvrement illégitime

Règle 53 Appels

- (1) Champ d'application
- (2) Forme
- (3) Directives
- (4) Demande de directives
- (5) Signification de l'avis d'appel
- (6) Pouvoirs de la cour
- (7) Dépôt d'un acte de comparution par l'intimé
- (8) Avis d'audition d'appel
- (9) Avis d'abandon d'appel

Règle 54 Requête en révision judiciaire

- (1) Champ d'application
- (2) Abolition des brefs

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 54 (continue)

- (3) Forme de la requête en révision judiciaire
- (4) Limite
- (5)-(5.1) Intimés
- (5.2) Dépôt de la requête en révision judiciaire et des affidavits
- (6) Signification de la requête en révision judiciaire
- (6.1) Avis de comparution et réponse
- (7) Droit d'une personne touchée par la demande de prendre part à l'instance
- (8)-(9) Gestion d'instance
- (10) [abrogé par Décret 2022/168]
- (11) Affidavits du requérant
- (12) Affidavits de l'intimé
- (13) Contre-interrogatoire des déposants
- (14) Dossier complémentaire
- (15) Préparation du dossier par le décisionnaire
- (16) Ordre de déposer des documents supplémentaires
- (17) Mise au rôle de la requête
- (18) Témoignage sur des questions de fait
- (19) Documents en possession du tribunal
- (20) Demande incluse dans la requête en révision judiciaire
- (21) Signification de la demande
- (22) Documents à transmettre
- (23) Objection du décisionnaire
- (24) Directives de la cour
- (25) Ordonnance
- (26) Documents retournés

Règle 55 Entreplaiderie

- (1) Conditions d'application
- (2) Réclamation relative à des biens réels ou personnels saisis par le shérif
- (3) Communication par le shérif de l'avis
- (4) Réclamation non contestée
- (5) Requête du shérif
- (6) Modalités
- (7) Affidavit
- (8) Requête en entreplaiderie
- (9) Pouvoirs de la cour

Règle 56 Séquestres

- (1) Nomination
- (2) Forme de la sûreté
- (3) Rémunération
- (4) Reddition de comptes

Règle 57 Forclusion et annulation

- (1) Introduction de l'instance
- (2) Signification
- (3) Jonction des demandes ou des parties
- (4)-(4.1) Intérêt déposé après le certificat d'affaire en instance
- (5) Pouvoirs de la cour
- (6) Ordonnance définitive
- (7) Ordonnance de vente
- (8) Enquête pour fixer les conditions de la vente
- (9) Ordonnance confirmant la vente
- (10) Avis de liquider les dépens
- (11) Convention de vente

Règle 58 Exécution réciproque des jugements

- (1)-(3) Demande

Règle 59 Outrage au tribunal

- (1) Défaut de se conformer à une ordonnance
- (2) Pouvoir de la cour
- (3) Société reconnue coupable d'outrage
- (4) Sûreté en gage de bonne conduite
- (5) Actes qui constituent un outrage
- (6)-(7) Arrestation
- (8) Mise en liberté de la personne arrêtée
- (9) Ordonnance de mise en liberté
- (10)-(11) Instance en outrage
- (12) Instruction
- (13) Signification non nécessaire
- (14) Suspension de la sanction
- (15) Mise en liberté
- (16) Réévaluation hebdomadaire de l'incarcération

Règle 60 Dépens

- (1) Mode général de liquidation des dépens
 - (1.1) Dépens extraordinaires
 - (1.2) Dépens majorés
 - (1.3) Montant forfaitaire
- (2) Dépens raisonnables
- (3) Dépens extraordinaires
- (4) Dépenses et débours

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 60 (continue)		Règle 61 Consignation à la cour
(5) Loi sur l'administration des successions		(1) Définitions
(6) Liquidation des dépens par un juge		(2) Dépôt des fonds
(7) Liquidation par le greffier		(3) Paiement des fonds
(8) Taxe pour services juridiques et débours		(4)-(5) Intérêts
(9) Les dépens suivent le sort de l'instance		(6) Calcul des intérêts
(10) Petites créances		(7) Placements
(11) Partie représentée par un employé		(8) Directive de paiement
(12) Dépens de la requête		(9)-(10) Dépôt d'autres sommes consignées à la cour
(13)-(14) Moment où les dépens sont payables		(11) Sommes dues à une personne frappée d'incapacité
(15) Dépens découlant d'un acte ou d'une omission inappropriés		(12) Paiement d'une somme ou d'une valeur mobilière
(16) Dépens d'une partie de l'instance		(13) Consignation à la cour au crédit d'un mineur
(17) Paiement des dépens sur une succession ou sur des biens		(14) Consignation à la cour au crédit d'un mineur
(18) Compensation		Règle 62 Sessions et Audiences
(19) Dépens d'un défendeur payables par un autre défendeur		(1) Autorité du juge en chef
(20) Frais inutiles après le jugement		(2) Urgences
(21) Forme de l'état des dépens		(3) Urgences
(22) Séance de révision d'un état des frais ou d'une convention ou de liquidation des dépens		(4) Vidéoconférences
(23) Lieu de la séance		Règle 63 Divorce et droit de la famille
(24) Précisions complémentaires		(1) Définitions
(25) Liquidation des honoraires du shérif		(2) Champ d'application
(26) Signification de la convocation		(3) Déclaration
(27) Dépens en cas de jugement par défaut		(4)-(5) Demande de mesure présentée après le prononcé du divorce
(28) Avis aux personnes touchées		(6) Demande de modification, de suspension ou d'annulation
(29) Certificat des dépens		(7) Mesure prise dans l'instance après un long retard
(30) Certificat des honoraires		(8) Formules afférentes aux actes de procédure
(31) Valeur d'ordonnance		(9) Acte de comparution
(32) Révision de la liquidation du greffier		(10) Allégation d'adultère dans une instance de divorce
(33) Forme de l'état des frais dans certains cas		(11) Retrait d'un acte de procédure
(34) Description des services fournis		(12) Divulgence de renseignements financiers
(35) Témoignage d'avocat		(13)-(17) Conférence de gestion d'instance en matière familiale
(36) Rejet des honoraires et débours d'un avocat		(18)-(19) Dépôt obligatoire du certificat
(37) Condamnation aux dépens sans liquidation		(20)-(22) Ajout de demandes et de parties
(38)-(39) Avis		(23) Ajout de demandes et de parties
(40) Plafond		(24)-(25) Nomination d'un tuteur à l'instance
(41) Refus ou défaut de faire liquider les dépens		(26) Affidavit de signification
(42)-(43) Renvois		(27) Affidavit de signification
(44)-(49) Cautionnement pour dépens		(28) Procédure par défaut
		(29) Instance en divorce non contestée
		(30) Demande de jugement dans une instance non contestée en matière familiale

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Règle 63 (continue)

- (31)-(32) Demande présentée par voie de réquisition
- (33) Pouvoirs de la cour
- (34)-(35) Jugement de divorce sur consentement
- (36) Pouvoirs de la cour
- (37) Instances en divorce en cours introduites antérieurement
- (38) Demande en divorce jointe à d'autres demandes
- (39) Formule de l'ordonnance de divorce
- (40) Formule du certificat de divorce
- (41)-(42) Délivrance de l'ordonnance de divorce
- (43) Avis de déménagement important
- (44) Opposition
- (45)-(46) Avis de demande
- (47) Aucune suspension des ordonnances dont appel
- (48) Demande
- (49) Réception de la demande
- (50) Signification l'intimé
- (51)-(52) Conversion des demandes
- (53) Signification non possible
- (54) Enregistrement des ordonnances
- (55) Échange des ordonnances entre les territoires et les provinces
- (56) Exécution par la Cour territoriale
- (57) Recherches dans les dossiers
- (58) Recherche de pièces

Règle 63A Instances En Matière Familiale

- (1) Définitions
- (2) Champ d'application
- (3) Partie tenue de fournir l'état financier (droit de la famille – simplifié)
- (4) Numérotation des documents pertinents concernant le revenu
- (5) Dépenses spéciales ou extraordinaires
- (6) Dépenses spéciales ou extraordinaires
- (7)-(8) Difficultés excessives
- (9) Délai de signification des documents
- (10) Entente au lieu de la communication de documents
- (11) Partie tenue de fournir les documents concernant son revenu
- (12) Délai de signification des documents
- (13) Partie tenue de fournir la partie 4 d'un état financier

- (14) Délai de signification des documents
- (15) Communication d'un avis d'évaluation
- (16) Date de dépôt des documents
- (17) Signification de l'avis de dépôt d'un état financier
- (18) Mention portée sur l'avis
- (19) Demande de précisions
- (20) Ordonnance de précisions
- (21) Contre-interrogatoire sur les états financiers
- (22) Obligation d'actualiser les renseignements
- (23) Documents supplémentaires
- (24) Communication d'une déclaration écrite ou de précisions
- (25) Déclarations actualisées
- (26) Production de documents
- (27) Réponse à la demande
- (28) Demande présentée à une société, à une société de personnes ou à une entreprise individuelle
- (29) Production
- (30) Demande de directives
- (31) Demande de dispense
- (32) Demande présentée par une personne autorisée
- (33) Ordonnance de dispense
- (34) Frais de production des documents
- (35) Date de paiement des frais
- (36) Réparation
- (37) Confidentialité
- (38) Mise sous scellés des renseignements financiers
- (39) Préséance des lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants
- (40) Non-incompatibilité

Règle 64 Administration successorale (non-contentieuse)

- (1) Définition et application
- (2) Demande de délivrance de lettres d'homologation ou d'administration
- (3) Avis de demande d'homologation ou d'administration
- (4) Délivrance de lettres d'homologation ou d'administration
- (5) Preuve du décès
- (6) Entente sur l'autonomie gouvernementale
- (7) Loi sur les Indiens
- (8) Approbation de la cour
- (9) Audition de la demande

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

<p>Règle 64 (continue)</p> <p>(10) Preuve de passation en l'absence de clause d'attestation</p> <p>(11) Affidavit de témoin</p> <p>(12) Preuve en l'absence d'affidavit de témoin</p> <p>(13) Preuve de la date de passation</p> <p>(14) Homologation du testament</p> <p>(15)-(16) Pétition</p> <p>(17) Interlinéations et modifications</p> <p>(18) Ratures et effacements</p> <p>(19) Affidavit explicatif</p> <p>(20)-(21) Document mentionné dans un testament</p> <p>(22) Mention sur les écrits testamentaires</p> <p>(23) Mention sur les écrits testamentaires</p> <p>(24)-(25) Administrations limitées</p> <p>(26) Lettres d'administration délivrées au fondé de pouvoir</p> <p>(27) Lettres d'administration délivrées aux tuteurs</p> <p>(28) Cautionnement de bonne administration</p> <p>(29) Affidavit de la caution</p> <p>(30) Cautions requises</p> <p>(31) Retard dans la présentation de la demande</p> <p>(32) Identité des parties</p> <p>(33) Preuve de la recherche d'un testament</p> <p>(34) Recherche d'un testament</p> <p>(35) Renonciations</p> <p>(36) Opposition</p> <p>(37) Contenu de l'opposition</p> <p>(38) Durée de l'opposition</p> <p>(39) Effet de l'opposition</p> <p>(40) Avis à l'opposant</p> <p>(41) Contenu de l'avis</p> <p>(42) Acte de comparution</p> <p>(43) Défaut de déposer un acte de comparution</p> <p>(44) Citation à accepter ou à refuser la charge d'exécuteur testamentaire</p> <p>(45) Forme de la citation et réponse</p> <p>(46) Citation à demander les lettres successorales</p> <p>(47)-(48) Assignation à produire un testament, un document ou un élément d'actif</p> <p>(49) Dépôt et signification des citations ou assignations et des réponses</p> <p>(50)-(51) Lettres successorales étrangères</p> <p>(52) Lettres successorales étrangères</p> <p>(53)-(54) Demande de réapposition du sceau</p>	<p>(55) Affidavit aux fins de réapposition du sceau</p> <p>(56) Domicile du défunt</p> <p>(57) Application des autres règles à la réapposition du sceau</p> <p>(58) Réapposition de sceau</p> <p>(59)-(60) Avis de réapposition du sceau</p> <p>(61)-(62) Rémunération et reddition de comptes</p> <p>(63) Affidavit requis</p> <p>Règle 65 Administration successorale (Contentieuse)</p> <p>(1) Définition</p> <p>(2) Contestation de la validité d'un écrit testamentaire</p> <p>(3) Introduction de l'action</p> <p>(4) Parties</p> <p>(5) Action en révocation de lettres successorales</p> <p>(6) Défaut de déposer les lettres successorales</p> <p>(7) Défaut de déposer un acte de comparution</p> <p>(8) Demande reconventionnelle</p> <p>(9) Défaut de signifier la déclaration</p> <p>(10) Défense limitée à l'homologation du testament</p> <p>(11) Ordonnance de désistement ou de rejet</p> <p>(12) Compromis</p> <p>Règle 66 Transfert d'instances de la Cour des petites créances ou à celle-ci</p> <p>(1) Définition</p> <p>(2) Ordonnance de transfert à la Cour suprême</p> <p>(3) Actes de procédure</p> <p>(4) Conférence de gestion d'instance</p> <p>(5) Droits de dépôt</p> <p>(6) Ordonnance de transfert à la Cour des petites créances du Yukon</p> <p>Appendice A Formulaires (cartable séparé)</p> <p>Appendice B Dépens entre parties</p> <p>(1) Définition</p> <p>(2) Échelle des dépens</p> <p>(3) Valeur d'une unité</p> <p>(4) Taux quotidien</p> <p>(5) Instances non contestées en matière familiale</p> <p>(6) [abrogé Décret 2022/168]</p> <p>(7) Jugement par défaut et opération afférente à l'exécution</p>
---	---

RÈGLES DE LA COUR ET APPENDICES

Appendice B (continue)

- (8) Répartition des dépens dans le cas d'instances instruites ensemble
 - (9) Offre de règlement de l'état des dépens
 - (10) Dispositions transitoires – ordonnances, règlements amiables et dépens antérieurs à l'entrée en vigueur des Règles mises à jour
 - (11) Dispositions transitoires – ordonnances, règlements amiables et dépens à l'entrée en vigueur des Règles mises à jour et après celle-ci
- Annexe 1 [abrogé Décret 2022/168]
Annexe 2 [abrogé Décret 2022/168]
Annexe 3 [abrogé Décret 2022/168]
1A-35 Tarif

Appendice C

- Annexe 1**
- 1-19 Droits à verser au trésorier territorial
- S1 Status d'indigent
- Annexe 2**
- 1-7 Honoraires à verser au shérif
- Annexe 3**
- 1-4 Indemnité payable aux témoins